



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL

Qualité, Vitalité & Performance




AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 609-02-2024

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

- 1- Lors d'une séance ordinaire tenue le 19 février 2024, le conseil a adopté le règlement numéro 609-02-2023, règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats 609-2023 tel que déjà amendé afin de réviser certaines dispositions règlementaires.
- 2- Le certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté de Joliette a été émis en date du 13 mars 2024.
- 3- Le règlement numéro 609-02-2024 entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce VINGT-DEUXIÈME jour du mois d'AVRIL deux-mille-vingt-quatre.


Directeur général et greffier-trésorier
M. Miguel C. Rousseau